

option Conduite d'un élevage hélicicole et commercialisation des produits

RNCP2269 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	212
Code(s) ROME	A1408
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	23/06/2020

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

• Activités visées :

Le titulaire du certificat de spécialisation option Conduite d'un élevage hélicicole et commercialisation des produits, est capable de réaliser les activités suivantes :

- Il analyse la situation et prend les décisions nécessaires à la conception et au fonctionnement de son élevage.
- Il gère la reproduction des escargots en fonction des potentialités de son élevage et de ses impératifs commerciaux.
- Il assure l'engraissement des escargots.
- Il assure la transformation dans le respect des règles et normes d'hygiène en vigueur et veille à assurer les impératifs de commande.
- Il assure la commercialisation de ses produits.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

UCP1 : Organiser un système de production hélicicole

UCP2 : Mettre en oeuvre les techniques de production hélicicole dans le respect de la sécurité alimentaire et du travail, de l'environnement et du bien-être animal

UCP3 : Analyser les résultats technico-économiques de la production hélicicole

UCP4 : Mettre en oeuvre les techniques de transformation et de commercialisation de la production hélicicole dans le respect de l'hygiène, de l'environnement, de la sécurité alimentaire et du travail

Blocs de compétences

RNCP2269BC01 — UCP1 : Organiser un système de production hélicicole

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables

donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- décrire les principaux systèmes de production hélicicole
- choisir un système de production hélicicole dans un environnement physique et socio-économique défini
- organiser les activités d'un atelier hélicicole

RNCP2269BC02 — UCP2 : Mettre en oeuvre les techniques de production hélicicole dans le respect de la sécurité alimentaire et du travail, de l'environnement et du bien-être animal

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- conduire la reproduction des lots
- adapter le rationnement et les modes d'alimentation aux différents lots
- conduire l'engraissement des escargots
- maîtriser l'état sanitaire hélicicole
- assurer l'installation et de le fonctionnement des équipements et bâtiments

RNCP2269BC03 — UCP3 : Analyser les résultats technico-économiques de la production hélicicole

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- réaliser l'enregistrement manuel ou informatique des données techniques et économiques de la production hélicicole
- calculer les principaux indicateurs techniques et économiques de la production hélicicole
- analyser les résultats techniques, économiques et financiers de la production hélicicole
- proposer des améliorations à partir de l'analyse des résultats

RNCP2269BC04 — UCP4 : Mettre en oeuvre les techniques de transformation et de commercialisation de la production hélicicole dans le respect de l'hygiène, de l'environnement, de la sécurité alimentaire et du travail

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- mettre en oeuvre un processus de transformation hélicicole
- gérer les activités commerciales

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activités :

Elevage hélicicole.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles :

Héliculteur ou éleveur d'escargots.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Conditions de travail contraignantes, Inadéquation géographique, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 600 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en agriculture, pêche, forêt et espaces verts (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 970
Jugés difficiles à recruter	49 %
Emplois saisonniers	46 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Jury composé paritairement : – de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ;
– de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du certificat de spécialisation, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	23/06/2020
--	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : chlorofil.fr
<http://www.chlorofil.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2269/>